

la jurisprudence a mis solennellement en relief en 1892, comme en 1863 et en 1835. Les évêques ne peuvent délibérer ensemble, ni prendre des résolutions communes, car leurs pouvoirs sont strictement limités à la circonscription dont ils sont titulaires.

Puis abordant le fond, le ministre expose que, pas plus que ses prédécesseurs MM. Ch. Dupuy, Poincaré et Spuller, qui l'ont maintes fois déclaré du haut de la tribune, il ne saurait reconnaître le caractère de *matière mixte* à ce qui concerne le temporel des établissements ecclésiastiques et que, par suite, il ne peut accueillir la demande des prélats de prendre part au nom de l'Eglise, dans la rédaction des règlements dont il s'agit.

Ajoutons que ce n'est pas le concordat, mais bien les articles organiques contre lesquels le Souverain Pontife a toujours protesté, qui refusent aux évêques un droit que la loi accorde à tout autre citoyen français. Quant à la prétention de M. Sarrien en ce qui concerne le droit exclusif qu'aurait l'Etat de régler le temporel des Fabriques, elle est simplement absurde. Cela saute aux yeux.

Il paraît que le ministre si docile aux injonctions judéo-maçonniques, mais si brave en face des curés, a terminé sa lettre en déclarant que tout le monde doit se soumettre et se conformer à la loi avant d'en demander la modification. Cette demande de se conformer à la loi faite à des gens qui en demandent la modification précisément parce qu'en son état actuel elle est inapplicable, n'est pas banale. Aussi le *Journal des Débats*, peu suspect en la matière, dit-il de l'argumentation de M. Sarrien : "Au point de vue de la logique et du bon sens, c'est un raisonnement qui laisse à désirer."

— Vous avez sans doute lu comme nous le superbe article sur la *Renaissance chrétienne* que François Coppée écrivit il y a quelques mois et dans lequel l'éminent écrivain qui est si noblement revenu aux croyances et aux pratiques de son enfance, prophétisait une efflorescence nouvelle des idées religieuses qui ont fait si grande la France du passé. Son ardent espoir en un avenir meilleur est partagé par nombre de penseurs qui déjà voient sortir du sol moral de la patrie les pointes vertes avant-courrières des futures moissons d'âmes. Une enquête récemment ouverte par le *Figaro* a permis de constater que cette opinion pénètre de plus en plus le monde intellectuel. Aussi nous cueillons un peu au hasard dans les réponses reçues par notre confrère les déclarations suivantes :

Un romancier qui ne paraît pas très clérical, M. Hector Malot, écrit :

Les idées religieuses sont incontestablement en progrès dans les classes dirigeantes où la mode se trouve d'accord avec le sentiment.